



Taxe d'apprentissage 2011

PROMESSE DE VERSEMENT

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous remercions de nous renvoyer ce document complété.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIREN :

Personnes à remercier et à tenir informées

Contact 1 Décisionnaire Taxe d'apprentissage Gestionnaire Taxe d'apprentissage

Nom : Prénom :

Fonction : Tél :

Email :

Contact 2 Décisionnaire Taxe d'apprentissage Gestionnaire Taxe d'apprentissage

Nom : Prénom :

Fonction : Tél :

Email :

Nom de votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) :

ATTENTION :

Vous devez indiquer clairement sur le bordereau de votre organisme collecteur

- l'école ou les écoles destinataires
- leur adresse
- les catégories choisies, en précisant la mention « par cumul » si nécessaire
- les montants précis affectés ou « le maximum »

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

Merci de cocher ci-dessous les écoles, les catégories et de préciser, si possible, les montants :

Noms et adresses des établissements	HORS QUOTA (BARÈME)			Montant Total
	Catégorie A - 40 %	Catégorie B - 40 %	Catégorie C - 20 %	
<input type="checkbox"/> EMLV - École de Management Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie	par cumul €	de plein droit €	par cumul € €
<input type="checkbox"/> ESILV - École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie	par cumul €	par cumul €	de plein droit € €
<input type="checkbox"/> IIM - Institut International du Multimédia 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie	par cumul €	de plein droit €	par cumul € €

Pour optimiser votre contribution aux écoles du Pôle Universitaire Léonard de Vinci, utilisez la règle du cumul : Affectez à l'EMLV les catégories B de plein droit et A par cumul, à l'ESILV les catégories C de plein droit et B par cumul, à l'IIM les catégories B de plein droit et A par cumul.

Règle du cumul : Une formation est habilitée à percevoir, de plein droit, une catégorie du barème (A, B ou C), ainsi que, par cumul et **sur indication de l'entreprise**, la catégorie immédiatement voisine.

Vous pouvez également contribuer au développement des sections en apprentissage de l'ESILV et de l'IIM :

	QUOTA
<input type="checkbox"/> CFA Léonard de Vinci / section ESILV 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie €
<input type="checkbox"/> CFA Léonard de Vinci / section IIM 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie €

Votre Contact :

Direction des Relations Entreprises
Akila HAMMOUTENE
Tél. 01 41 16 71 07 - Fax : 01 41 16 71 02
akila.hammoutene@devinci.fr



Association Léonard de Vinci - Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé
12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie
www.devinci.fr